



## LE TRAITÉ DE L'ÉLYSÉE : UNE PORTÉE SYMBOLIQUE ?

Le 22 janvier 2023, la France et l'Allemagne célèbrent le 60<sup>e</sup> anniversaire de la signature du traité de l'Élysée.

Le 22 janvier 1963, sous les ors du palais de l'Élysée, Konrad Adenauer, chancelier de la République fédérale d'Allemagne, et le président de la République française, le général Charles de Gaulle, signent le traité de l'Élysée. Au terme de près d'un siècle de relations tumultueuses et belliqueuses, ce traité scelle la réconciliation. Une mise en perspective de cet événement est aussi l'occasion de revenir sur l'histoire de la construction européenne et le rôle moteur du couple franco-allemand dans cette dynamique.

Le 10 décembre 2012, à l'occasion de la remise du prix Nobel de la paix, décerné à l'Union européenne, le président du conseil Européen Herman Van Rompuy rappelle l'importance du traité pour les deux pays mais aussi pour le destin des Européens :

« En politique comme dans la vie, la réconciliation est sans doute ce qu'il y a de plus difficile, car elle va au-delà du pardon et de l'oubli, ou du fait de simplement tourner la page.

Si l'on pense à ce que la France et l'Allemagne avaient traversé et enduré, avant de prendre la décision de signer un traité de l'amitié... Chaque fois que j'entends ces mots, « *Freundschaft* » et « amitié », je suis ému. Ces mots s'emploient d'ordinaire dans la sphère privée et non dans les traités internationaux. Mais la volonté d'empêcher l'histoire de se répéter, de faire quelque chose de radicalement nouveau, était si forte qu'elle appelait des mots nouveaux. »

La France et l'Allemagne accordent depuis lors une place particulière au partenaire d'outre-Rhin. Au lendemain de son investiture officielle, le 23 novembre 2005, la chancelière Angela Merkel effectue sa première visite diplomatique en France pour y rencontrer le président de la République Jacques Chirac. Son successeur le chancelier fédéral Olaf Scholz est accueilli par le président de la République Emmanuel Macron en décembre 2021. La réciproque est vraie. Élu en 2017 puis réélu en 2022, le président de la République Emmanuel Macron consacre son premier voyage officiel à Berlin.

Cette proximité se retrouve notamment en mai 2020 par un soutien actif des deux pays à un vaste plan de relance européen dans un contexte de crise du coronavirus.

Les divergences actuelles entre les deux têtes de l'exécutif allemand et français ne doivent pas masquer l'importance des relations économiques et culturelles entre les deux pays. En 2021, l'Allemagne demeure le premier partenaire commercial de la France et son premier client : 102 milliards d'euros d'exportations vers la France et

62 euros milliards d'importation en provenance de France. En France, 4 500 entreprises allemandes emploient 325 000 personnes. 5 700 entreprises françaises sont présentes en Allemagne où elles ont créé plus de 400 000 emplois. En 2021, l'Allemagne a été le premier investisseur en France.

Dans quel contexte fut signé ce traité ? Quel est son contenu et quelle est sa portée sur les relations entre la France et l'Allemagne ?

## ■ FRANCE-ALLEMAGNE : DES RELATIONS LONGTEMPS CONFLICTUELLES

### Trois conflits de 1870 à 1945

- 18 janvier 1871, c'est dans une France défaite que l'Empire allemand est proclamé dans la galerie des Glaces du château de Versailles.
- 28 juin 1919, le président du Conseil Georges Clemenceau signe le traité de Versailles dans ce même lieu, en présence de ses alliés et de représentants de l'Allemagne vaincue, à l'issue de la Première Guerre mondiale.
- 22 juin 1940, 22 ans après la signature de l'armistice dans la forêt de Rethondes, le maréchal Pétain, à la tête d'un pays défait signe un armistice humiliant pour la France.
- 8 mai 1945, après la capitulation de l'Allemagne nazie, la France obtient une zone d'occupation en Allemagne et à Berlin.

### Un premier rapprochement dans les années 1920 : l'esprit de Genève

Durant les années 1920, l'esprit de Genève se manifeste par une volonté de pacifier les relations internationales en promouvant le rôle de la société des Nations (SDN) et en favorisant des rencontres d'hommes politiques, d'intellectuels.

Ainsi, sous l'égide de l'industriel luxembourgeois Émile Mayrisch se tiennent dans son château de Colpach au Luxembourg des échanges entre intellectuels et hommes politiques européens : Gide et Rathenau (ministre allemand des affaires étrangères), Claudel et Jaspers en 1922, etc.

Après l'occupation de la Ruhr par la France et la Belgique en 1923, différentes initiatives qui visent à un rapprochement entre la France et l'Allemagne voient le jour. Aristide Briand, ministre des affaires étrangères de 1925 à 1932 en est l'un des artisans. Konrad Adenauer, alors maire de Cologne, déclare le 11 mai 1924 dans un discours précurseur : « Il faut recréer en Europe un climat de paix, et il semble que l'économie doive en la matière servir de précurseur à la politique ».

En 1925, le traité de Locarno, signé en présence d'autres chefs d'État, déclare inviolables les frontières occidentales de l'Allemagne avec la France et la Belgique et garantit la démilitarisation de la rive gauche du Rhin.

Le 10 septembre 1926, à l'occasion de l'entrée de la jeune République de Weimar à la SDN, Aristide Briand, brillant orateur prononce un discours de réconciliation :

« Messieurs, la paix, pour l'Allemagne et pour la France, cela veut dire : c'en est fini de la série des rencontres douloureuses et sanglantes dont toutes les pages de l'histoire sont tachées ; c'en est fini des longs voiles de deuil sur des souffrances qui ne s'apaiseront jamais ; plus de guerres, plus de solutions brutales et sanglantes à nos différends ! [...] Arrière les fusils, les mitrailleuses, les canons ! Place à la conciliation, à l'arbitrage, à la paix ! » Le 10 décembre 1926, avec son homologue allemand Gustav Stresemann, ministre des affaires étrangères, ils reçoivent le prix Nobel de la paix.

## La guerre froide accélère le rapprochement entre la France et l'Allemagne

### Le blocus de Berlin

Dans un monde bipolaire, les tensions entre les deux blocs sont nombreuses. Comme le rappelle Maurice Vaïsse, « le problème allemand est au cœur de la guerre froide ». Après l'unification des zones d'occupation de la Grande-Bretagne, de la France et des États-Unis, l'URSS impose un blocus à la ville de Berlin. Un pont aérien organisé par les États-Unis permet de ravitailler Berlin-Ouest et de la sauver de l'asphyxie. Cette crise débouche sur la création de deux États : la RFA et la RDA. Le 8 mai 1949, la loi fondamentale pour la République fédérale d'Allemagne (*Grundgesetz für die Bundesrepublik Deutschland*) est adoptée : elle fait office de constitution. Le 2 mai 1951, la RFA est admise comme membre de plein droit au conseil de l'Europe.

### La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)

Dans un contexte géopolitique tendu, la déclaration de Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, le 9 mai 1950 est considérée comme le texte fondateur de la construction européenne. Il rappelle notamment la nécessité de rapprocher les deux pays : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne. [...] Le Gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande du charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. »

Cette proposition est concrétisée par un traité, signé en 1951, qui permet à la jeune République fédérale d'Allemagne d'entrer, à égalité de droits dans une communauté européenne supranationale. Comme le précise l'historien Pierre Gerbet : « C'était un tournant décisif de la politique française, passant de la méfiance envers l'ennemi héréditaire à la réconciliation et au partenariat pour l'intégration européenne. Pour le chancelier Adenauer, qui accepta immédiatement, c'était le moyen pour l'Allemagne de sortir de sa situation de pays vaincu et d'obtenir l'égalité des droits. C'était l'ancrage de l'Allemagne de l'Ouest dans l'Europe occidentale et un gage de stabilité pour la jeune démocratie de Bonn. »

### La question du réarmement allemand

La guerre de Corée (1950-1953) pose la question de la sécurité de l'Europe de l'Ouest. Engagés en Corée, les États-Unis souhaitent le réarmement de la RFA. Quelques années après la Seconde Guerre mondiale, la France se montre hostile à cette évolution ainsi que le chancelier Adenauer qui y voit un danger pour la démocratie de Bonn.

Le 24 octobre 1950, le président du Conseil Pleven propose un plan qui prévoit « la création pour la défense commune, d'une armée rattachée à des institutions politiques de l'Europe unie » qui prive l'Allemagne de bataillons nationaux. Le traité qui institue la communauté européenne de défense (CED) est signé le 27 mai 1952 à Paris. Entre 1953 et le début de 1954, ce traité est ratifié par l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. L'Italie renvoie le débat à l'automne. En France, la situation s'avère plus complexe. Une partie de l'opinion publique n'accepte pas la « remilitarisation » quelques années seulement après la Seconde Guerre mondiale. La presse compare cette « querelle de la CED » à une nouvelle affaire Dreyfus. Elle suscite aussi de vifs débats dans la classe politique. Ses partisans comme le Mouvement républicain populaire (MRP) y voient un moyen de défense face aux velléités de l'URSS ; les communistes, par pacifisme et soutien à l'URSS, critiquent un traité jugé militariste. De Gaulle depuis son exil à Colombey-les-Deux-Églises dénonce un « Babel militaire », un « monstre artificiel » et une « abdication nationale ».

Le 30 août 1954, après l'adoption d'une question préalable déposée par le général Aumeran, député d'Alger, la CED est rejetée par la France, sans débat à l'Assemblée nationale. Après cet échec, le 6 mai 1955, le chancelier Konrad Adenauer signe à Paris l'adhésion officielle de la RFA au traité de l'Atlantique Nord qui permet à son pays de retrouver une armée nationale.

### **Les traités de Rome**

Le 25 mars 1957, la France, l'Allemagne, le Benelux et l'Italie signent les traités de Rome : le premier crée la Communauté économique européenne (CEE) qui vise à instaurer un marché commun ; le second la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom) pour un usage civil de l'énergie nucléaire. Ce traité est signé notamment par Christian Pineau, ministre des affaires étrangères et Konrad Adenauer, chancelier allemand.

## **■ DANS UN CONTEXTE GÉOPOLITIQUE TENDU, LA VOLONTÉ DE DEUX ACTEURS AUX VISIONS PAS TOUJOURS IDENTIQUES.**

### **Un contexte géopolitique tendu**

#### **Les crises de Berlin et de Cuba**

Le traité de l'Élysée s'inscrit dans un contexte de crises internationales mais aussi de tensions sur les conceptions de l'Europe.

Alors que la mort de Staline en 1953 semble augurer d'une certaine détente, Berlin-Ouest redevient l'« épice » de la guerre froide. Cette enclave au sein du bloc communiste, symbole du monde libre, apparaît comme une épine dans le bloc soviétique. En 15 ans, 3 millions d'Allemands émigrent de l'Est vers l'Ouest. Une note soviétique de 1958 souhaite le rattachement de Berlin-Ouest à la RDA et Khrouchtchev menace de signer un traité de paix séparé avec l'Allemagne de l'Est qui détiendrait les voies d'accès à Berlin-Ouest. La crise connaît son apogée lors de la construction du mur de Berlin, qui débute dans la nuit du 12 au 13 août 1961. Lors de cette crise, De Gaulle apporte son soutien à Adenauer.

À Cuba, île située à 150 kilomètres de la Floride et dirigée par le révolutionnaire Fidel Castro qui demande le soutien de l'URSS, une autre crise éclate. En octobre 1962, les services américains montrent l'installation de rampes de lancement de fusées à Cuba. La fermeté de Kennedy entraîne leur retrait.

### **Les tensions entre de Gaulle et ses alliés**

Le général de Gaulle se montre hostile à une Europe supranationale. En 1961, il propose une « Union d'États » (plans Fouchet 1 et 2 en 1962), pour « harmoniser, coordonner et unifier les politiques étrangères, économiques, culturelles et de défense des Six ». De Gaulle est soutenu par Adenauer, qui estime que la forme d'unification est moins importante que l'unification elle-même et que celle-ci pourrait se faire à partir d'un noyau franco-allemand. Les pays du Benelux sont hostiles à ces propositions. Ils redoutent l'affaiblissement des liens avec les États-Unis et subordonnent leur accord à la participation de la Grande-Bretagne (alors candidate aux Communautés) pour relativiser l'influence franco-allemande. Les pourparlers sur l'Union d'États s'arrêtent en avril 1962. De Gaulle met son veto à la candidature britannique le 14 janvier 1963, ce qui suscite des tensions en Allemagne.

### **La rencontre entre deux acteurs majeurs : Konrad Adenauer et Charles de Gaulle**

La signature du traité de l'Élysée est le résultat de deux intentions qui se rencontrent, deux motivations complémentaires (notamment la réconciliation avec le partenaire) mais aussi différentes (par exemple sur la construction européenne).

### **Konrad Adenauer (1876-1967) : redonner sa pleine souveraineté à l'Allemagne**

Dès le 12 juin 1919, lors de la cérémonie d'ouverture de l'université de Cologne, Konrad Adenauer appelle à « promouvoir la grande œuvre d'une réconciliation durable entre les peuples et d'une communauté des peuples pour le salut de l'Europe ».

Konrad Adenauer est né le 5 janvier 1876 à Cologne. Membre du parti catholique *Zentrum*, il est adjoint au maire de Cologne dès 1906 puis maire en 1917. Il est démis de ses fonctions en 1933, après avoir refusé de décorer sa ville de croix gammées à l'occasion d'une visite d'Adolf Hitler. Après sa mise en résidence surveillée dès 1934, il est arrêté dix ans plus tard et emprisonné à Brauweiler, prison de Cologne tenue par la Gestapo.

L'action du chancelier est parfois comparée à celle de Gustav Stresemann. Après la guerre, il crée le parti démocrate-chrétien (CDU), au sein duquel il espère unir les Allemands catholiques et protestants. En 1949, à l'âge de 73 ans, il devient le premier chancelier de la République fédérale d'Allemagne.

Son mandat de chancelier (1949-1963) est marqué par son engagement dans la construction européenne et sa volonté de réconciliation avec la France. Adenauer voit dans l'unité européenne un moyen de redonner à l'Allemagne sa place dans le concert des nations. L'entente avec la France lui apparaît comme la clef de la paix et de la prospérité en Europe.

## **De Gaulle (1890-1970), l'Allemagne et l'Europe**

Né en 1890 dans une famille catholique, il est reçu à Saint-Cyr en 1908. Blessé lors de la Première Guerre mondiale, en décembre 1918, le lieutenant de Gaulle est envoyé en Pologne pour participer à la formation de la nouvelle armée qui lutte contre le régime bolchévique. Opposé à la capitulation de la France en 1940, il lance un appel le 18 juin et devient le « chef des Français libres ». Président du gouvernement provisoire, il est en désaccord avec les projets de Constitution de la future IV<sup>e</sup> République et démissionne le 20 janvier 1946. Durant sa traversée du désert, il se montre très attentif à l'évolution de la France et aux questions internationales.

Marqué par les deux conflits et profondément attaché à la souveraineté nationale, de Gaulle est favorable à une Europe des nations et hostile au modèle fonctionnaliste de Jean Monnet. Il se montre très critique envers la CECA, la CED et la CEE. Dans le contexte de l'après-guerre, conscient de la proximité de la Grande-Bretagne avec les États-Unis et de l'influence de ces derniers en Europe, il propose l'idée, le 25 septembre 1949, d'une Confédération des peuples européens dans laquelle une place décisive serait tenue par le couple franco-allemand : « Il y aura ou il n'y aura pas d'Europe, suivant qu'un accord sans intermédiaire sera, ou non, possible entre Germains et Gaulois. »

### **Des rencontres et des échanges fréquents**

Très actif sur le plan diplomatique, Konrad Adenauer rencontre Guy Mollet, président du Conseil, le 6 novembre 1956 alors que l'URSS réprime dans la violence la révolte de Budapest. Le communiqué final précise les points de convergence : solidarité entre les puissances européennes mais aussi avec celles de l'alliance atlantique, la construction européenne, etc.

Revenu au pouvoir le 1<sup>er</sup> juin 1958, le général de Gaulle, qui lors de sa « traversée du désert » avait manifesté son hostilité à la politique européenne de la IV<sup>e</sup> République estime que la CEE serait profitable à l'économie française et offrirait un cadre favorable au développement de l'influence de la France. Il rassure le chancelier Adenauer, par son engagement à respecter l'ouverture du marché commun. De son côté, Adenauer lui donne son soutien contre le projet britannique de grande zone de libre-échange. Les 14-15 septembre 1958, les deux hommes se rencontrent à Colombey-les-Deux-Églises.

Les deux dirigeants font montre d'un grand pragmatisme. Les rencontres officielles et informelles vont se multiplier dès le retour de De Gaulle. Dans ses mémoires d'espoir, il précise : « Jusqu'au milieu de 1962, Konrad Adenauer et moi nous écrivons une quarantaine de fois. Nous nous verrons à quinze reprises, soit le plus souvent à Paris, Marly, Rambouillet, soit à Baden-Baden et Bonn. Nous nous entretiendrons plus de cent heures, ou en tête-à-tête, ou aux côtés de nos ministres, ou en compagnie de nos familles. Puis, comme j'entends que les rapports nouveaux des deux nations si longtemps adverses soient consacrés avec solennité, j'invite le Chancelier à faire en France une visite officielle. Déjà, en juin 1961, le Président de la République fédérale, Heinrich Lübke, avait avec discrétion fait à Paris un voyage d'État. »

L'année 1962 est riche en déplacements : le chancelier Adenauer est en France le 1<sup>er</sup> juillet 1962. De Gaulle commente la visite du chancelier : « Le voyage se termine à Reims, symbole de nos anciennes traditions, mais aussi théâtre de maints affrontements des ennemis héréditaires depuis les anciennes invasions germaniques jusqu'aux batailles de la Marne. À la cathédrale, dont toutes les blessures ne sont pas

encore guéries, le premier Français et le premier Allemand unissent leurs prières pour que, des deux côtés du Rhin, les œuvres de l'amitié remplacent pour toujours les malheurs de la guerre. »

Le 4 septembre 1962, le chancelier allemand Konrad Adenauer accueille à Bonn le général de Gaulle, en visite officielle de cinq jours dans la capitale. À cette occasion, il prononce un discours en allemand dans lequel il affirme son admiration pour le peuple allemand.

Tirant le bilan de ces rencontres, dans ses *Mémoires* Konrad Adenauer écrit : « À l'accueil que lui avait fait la population, de Gaulle avait reconnu qu'en Allemagne cette amitié était déjà acquise. Si l'on voulait, on pourrait renforcer cette fraternité entre les peuples allemand et français. On pouvait, par exemple, organiser de grandes rencontres de la jeunesse. Il ne devait pas être difficile, en un an, d'envoyer un million de jeunes Allemands en France et, l'année suivante, un million de jeunes Français en Allemagne. Il suffirait de les inviter et on pourrait les loger dans les écoles, le cas échéant même sous la tente. On pouvait ainsi mieux organiser les relations entre les universités allemandes et l'enseignement français. On pouvait favoriser la connaissance de la langue du pays voisin, admettre l'équivalence des diplômes et des formations techniques entre les deux pays. On pouvait encore améliorer tout cela. Ce serait vraiment une politique efficace, et même la meilleure que l'on pût mener. La France y était prête ».

## ■ LE TRAITÉ DE L'ÉLYSÉE SCELLE LA RÉCONCILIATION ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE

### Le contenu du traité

Le chancelier Konrad Adenauer suggère la signature d'un traité comme le précise *Le Monde* en date du 23 janvier pour « concrétiser de manière solennelle le rapprochement des deux pays et [...] lier des successeurs dont les intentions ne coïncideront pas nécessairement avec les siennes. Le général de Gaulle n'y ayant pas fait d'objection, les deux délégations ont entrepris la rédaction d'un texte ».

Le traité de l'Élysée comporte une déclaration commune et une seconde partie sur la coopération franco-allemande.

#### Déclaration commune sur la coopération franco-allemande (22 janvier 1963)

Le Général de Gaulle, Président de la République française, et le docteur Konrad Adenauer, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne.

À l'issue de la conférence qui s'est tenue à Paris les 21 et 22 janvier 1963 et à laquelle ont assisté, du côté français, le Premier Ministre, le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre des Armées et le Ministre de l'Éducation nationale ; du côté allemand, le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre de la Défense et le Ministre de la Famille et de la Jeunesse ;

Convaincus que la réconciliation du peuple allemand et du peuple français, mettant fin à une rivalité séculaire, constitue un événement historique qui transforme profondément les relations entre les deux peuples ;

Conscients de la solidarité qui unit les deux peuples tant du point de vue de leur sécurité que du point de vue de leur développement économique et culturel ;

Constatant en particulier que la jeunesse a pris conscience de cette solidarité et se trouve appelée à jouer un rôle déterminant dans la consolidation de l'amitié franco-allemande ;

Reconnaissant qu'un renforcement de la coopération entre les deux pays constitue une étape indispensable sur la voie de l'Europe unie, qui est le but des deux peuples, ont donné leur accord à l'organisation et aux principes de la coopération entre les deux états tels qu'ils sont repris dans le Traité signé en date de ce jour. Fait à Paris, le 22 janvier 1963, en double exemplaire, en langue française et en langue allemande.

Source: <https://www.france-allemande.fr/Declaration-commune-sur-la.006.html>

Le traité ne comporte aucun engagement politique, militaire ou économique. Il définit une méthode pour élaborer une politique commune et une coopération dans différents domaines. Les principales dispositions sont :

- affaires étrangères : consultation entre les ministres des affaires étrangères ;
- défense : création d'un centre franco-allemand de recherches opérationnelles, élaboration d'une conception stratégique unique au sein de l'OTAN, production en commun d'armements ;
- éducation et jeunesse : coordination de la recherche scientifique, échange d'étudiants, d'assistants et de professeurs, étude des mesures concrètes pour parvenir à l'équivalence des diplômes, aide aux mouvements de jeunesse.

La première réalisation concrète de ce traité est la création de l'OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse) en juillet 1963 qui permet l'organisation, le financement et l'accompagnement d'un nombre considérable d'échanges scolaires et universitaires, de stages pour apprentis et jeunes agriculteurs, de jumelages entre villes françaises et allemandes, etc.

## La ratification du Bundestag modifie l'esprit du traité

Alors que la stratégie de De Gaulle est de rallier son allié sur son opposition à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE et de prendre ses distances face au géant américain, les partis politiques allemands se montrent hostiles à ces positions.

La ratification du traité s'avère plus complexe dans un Bundestag où le chancelier Adenauer ne dispose plus d'une majorité absolue depuis les élections du 17 septembre 1961. Le Bundestag adopte un préambule qui entre en contradiction directe avec les objectifs de De Gaulle : il rappelle notamment que la politique étrangère de la RFA est fondée sur l'association étroite entre l'Europe et les États-Unis, une armée atlantique intégrée, une Europe unifiée sur le modèle des Communautés européennes et dont la Grande-Bretagne devrait faire partie<sup>1</sup>.

1. Hartmut MARHOLD, « [Le traité de l'Élysée, d'un point de vue européen](#) », *L'Europe en Formation*, vol. 366, no. 4, 2012, p. 17-25.



Le traité de l'Élysée fut le dernier acte du chancelier Adenauer qui prit sa retraite en octobre 1963. Il marque la fin de « l'ère Adenauer ».

### **Préambule à la loi portant ratification du traité franco-allemand, voté par le Bundestag (Bonn, 15 juin 1963)**

Convaincu que le traité du 22 janvier 1963 entre la République fédérale d'Allemagne et la République française renforcera et rendra effective la réconciliation et l'amitié entre le peuple allemand et le peuple français.

Constatant que les droits et les obligations découlant pour la République fédérale des traités multilatéraux auxquels elle est partie ne seront pas modifiés par ce traité.

Manifestant la volonté de diriger l'application de ce traité vers les principaux buts que la République fédérale d'Allemagne poursuit depuis des années en union avec ses autres alliés et qui déterminent sa politique, à savoir :

- le maintien et le renforcement de l'Alliance des peuples libres et, en particulier, une étroite association entre l'Europe et les États-Unis d'Amérique,
- l'obtention du droit d'autodétermination pour le peuple allemand et le rétablissement de l'unité allemande,
- la défense commune dans le cadre de l'Alliance de l'Atlantique nord et l'intégration des forces armées des États membres du pacte,
- l'unification de l'Europe selon la voie tracée par la création des Communautés européennes, en y admettant la Grande-Bretagne et les autres États désirant s'y joindre et le renforcement des Communautés existantes,
- l'abaissement des barrières douanières par des négociations entre la Communauté économique européenne, la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique, ainsi que d'autres États, dans le cadre du GATT.

Conscient qu'une coopération franco-allemande conduite selon ces buts sera bénéfique pour tous les peuples, servira au maintien de la paix dans le monde et contribuera par là simultanément au bien des peuples français et allemand,

Le Bundestag ratifie la loi suivante.

Source : [https://www.cvce.eu/obj/preambule\\_a\\_la\\_loi\\_portant\\_ratification\\_au\\_traite\\_de\\_l\\_elysee\\_bonn\\_15\\_juin\\_1963-fr-cb4f6630-4187-436a-922b-f14f13a2ea2e.html](https://www.cvce.eu/obj/preambule_a_la_loi_portant_ratification_au_traite_de_l_elysee_bonn_15_juin_1963-fr-cb4f6630-4187-436a-922b-f14f13a2ea2e.html)

Selon l'historien Alfred Grosser, ce traité a permis de construire une relation pendant plusieurs décennies avec des interlocuteurs différents. Voici quelques-uns des temps forts de la relation franco-allemande depuis le traité de l'Élysée :

- le 22 septembre 1984, François Mitterrand et Helmut Kohl main dans la main à Verdun pour commémorer le centenaire de la Grande guerre ;
- en 1988, pour les 25 ans du traité, Helmut Kohl et François Mitterrand annoncent la création d'une brigade franco-allemande ;

- le 22 janvier 1988 est adopté un protocole additionnel au traité de l'Élysée, qui crée le Conseil économique et financier franco-allemand. Ce nouveau conseil doit se réunir quatre fois par an, il est composé des ministres de l'Économie et des Finances, ainsi que des présidents des banques centrales des deux pays ;
- 1988 : le projet d'une chaîne franco-allemande à vocation culturelle est soutenu par le président François Mitterrand et le Chancelier Helmut Kohl ;
- 1994 : création de l'Abibac ;
- 2003 : une équipe d'enseignants et de chercheurs français et allemands se lance dans la rédaction d'une série de manuels d'histoire destinés aux classes de lycées des deux pays ;
- le 22 janvier 2013 : à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire du traité, séance commune de l'Assemblée nationale et du Bundestag à Berlin ;
- 22 janvier 2019 : traité d'Aix-la-Chapelle signé par Angela Merkel et Emmanuel Macron ;
- le 11 novembre 2019, Emmanuel Macron invite la chancelière Angela Merkel ainsi que des unités allemandes, à l'Arc de Triomphe pour commémorer l'armistice de 1918.

Ce traité est devenu un symbole, voire un lieu de mémoire de la réconciliation franco-allemande.

Le traité de l'Élysée est parfois aussi une source d'inspiration par exemple pour le traité du Quirinal signé avec l'Italie le 26 novembre 2021. En janvier 2021, dans un rapport remis au président de la République (*Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie*), Benjamin Stora propose d'« aller vers la mise en place d'un Office Franco-Algérien de la Jeunesse, chargé principalement d'impulser les œuvres de jeunes créateurs (œuvres d'animations, court-métrages de fiction, création de plate-forme numérique pour le son et l'image). »